

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 SEPTEMBRE 2020

Président :	M. Michel MOUTON
Présents-es :	Mmes Simone BOWMAN, Rachel BOURQUIN GUIDI, Josiane CHAIGNAT, Bénédicte DE RAEMY, Cécile FOURNIER, Odette HABİYAKARE, Maude RAMAZZINA et Fabienne TRONO MM. Hervé BLANCHARD, Christian CHEYROUX, Marc DECURTINS, René GISIGER, Stéphane HILTY, Ivan MARTIGNONI, Olivier SCHEIB, Valentin SAVIGNY et Alan TORSSELLETTI (Vice-président)
Conseil administratif :	M. Fernand SAVIGNY, Maire Mme Prisca WASEM et M. Steve DELAUDE, Conseillers administratifs
Secrétaire :	M. Jacques NIERLE (excusé)
Excusé.e.s :	Mme Jennifer MEIER
Procès-verbaliste :	Mme Véronique PRETI

ORDRE DU JOUR

A. Prestation de serment d'un conseiller municipal	2
B. Adoption du procès-verbal et du compte rendu des décisions de la séance du 25 juin 2020	2
C. Communication du Bureau du Conseil municipal.....	3
1. Prise de position du Conseil municipal suite aux décisions de l'Assemblée générale extraordinaire de l'ACG du 24 juin 2020.....	3
2. Informations diverses.....	4
a) Remplacement de M. Escher au sein des commissions du Conseil municipal	4
b) Remplacement de M. Escher comme délégué au sein des associations / sociétés communales.....	4
c) Nomination des Présidents(e)s et Vice-président(e)s des locaux de votes pour 2021	4
d) Rencontre avec le Conseiller d'Etat Serge Dal Busco au sujet de l'opposition de la commune au tracé du tram5	
e) Modification des dates des séances du Bureau à partir du 1er octobre 2020 selon tableau remis en séance .	5
f) Distribution du bilan de la commission CEDD pour la législature 2015-2020.....	5
C. Rapport de commissions	5
1. Information orale de la commission Environnement sur la présentation de la Charte de la commune sur le développement durable.....	5
2. Rapport de la commission des Sports relatif à la construction d'une bulle pour couvrir deux terrains du tennis Club de Perly-Certoux.....	6
3. Rapport de la commission des affaires sociales : subventions octroyées aux associations selon le budget 2020	9
D. Communications du Conseil administratif.....	9
1. Informations diverses	9
a) Logements Bourgeois : groupe d'attribution des logements.....	9
b) Crèche : réglementation et tarification – point de situation	9
c) Expo intercommunale des bords de l'Aire	10
d) Présentation du projet et du budget de Bicentenaire	10
e) Report de la présentation des comptes 2019 par le Conseil administratif à la prochaine séance consacrée à la présentation du budget 2021.....	11

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

f) Dépassements de crédits :	11
i. Caserne des pompiers – insonorisation plafond	11
G. Propositions individuelles et questions	11
a) Rencontres du développement durable	11
M. Cheyroux informe des Rencontres du développement durable organisé par le canton au Pavillon Sicli	11
b) Moria (Grèce): que peut faire Perly	11
c) 1 ^{er} Août 2020	11

Le Président souhaite la bienvenue à l'assemblée et salue M. Fernand Savigny, Maire et les Conseillers administratifs Prisca Wasem et Steve Delaude, ainsi que le public présent (7 personnes). Il ouvre la séance à 20h00.

Le Président soumet une modification à l'ordre du jour, sous C. Rapport des commissions : ajout, avant le rapport écrit de la Commission des Sports, d'un rapport oral de la Commission Environnement pour permettre de présenter la Charte de l'Environnement.

Le Conseil municipal accepte à une majorité des voix.

A. Prestation de serment d'un conseiller municipal

Le Président invite l'assemblée à se lever pour la prestation de serment de M. V. Savigny, en remplacement de M. Escher, démissionnaire.

Il lit la formule consacrée : « *Je jure ou je promets solennellement d'être fidèle à la République et Canton de Genève ; d'obéir à la Constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge ; de garder le secret de fonction sur toute information que la loi ne me permet pas de divulguer* ».

M. V. Savigny le promet. Il est chaleureusement applaudi.

B. Adoption du procès-verbal et du compte rendu des décisions de la séance du 25 juin 2020

Le Président rappelle que les personnes absentes lors d'une séance doivent s'abstenir d'approuver le PV de la séance. Il manque le titre de la délibération 4-2020 dans le sommaire de la page 1.

P. 3, juste au-dessus de la lettre b), modifier : *M. Escher participera à offrira la collation qui suit la séance.*

P. 5, point 2., dernière phrase du 3^e paragraphe, ajouter : *Concernant le déficit budgétaire 2020 de Perly-Certoux, (...)*

Paragraphe suivant, dernière phrase, ajouter : *(...) avant que ceux-ci ne soient envoyés au canton.*

P. 6, 1^{er} paragraphe, modifier : *(...) , il s'agit d'un acte d'une opération purement comptable.*

P. 11, 1^{er} paragraphe, dernière phrase, modifier : *M. Savigny répète que l'arrivée du travail tram sera le déclencheur (...)*

P. 11, 4^e paragraphe, changer : *M. Savigny présente encore des diapositives du projet de tram en conclusion de ce point. commente encore un document projeté sur l'écran portant sur la présentation préparée par le mandataire de la commune pour la séance que la commune a eue avec M. Serge Dal Busco en début d'année, traitant des éléments principaux de l'opposition de la commune.*

P. 12, lettre f), 1^{er} paragraphe, dès la 7^e phrase, modifier : *La procédure a été partagée communiquée par le canton à l'ensemble des communes... (...) appels téléphoniques aux ménages bénéficiaires personnes ciblées (...). M. Savigny relève que Caritas, notre mandant pour le social mandataire pour gérer notre service social (...). La FASE n'a pas su été capable de soutenir (...).*

P. 12, lettre h), 2^e phrase, ajouter : *Il a été relancé par le canton, avec (...)*

P. 13, lettre J, i. CAP : *M. Savigny rappelle que signale un dépassement (...). La CAP est la caisse de prévoyance des employés communaux, qui offre basée financièrement sur le principe de la primauté des prestations. C'est-à-dire que la prestation est assurée en fonction du salaire et non de l'épargne accumulée au cours des années. Si le revenu augmente de manière plus élevée que le taux pris en compte dans le plan de la caisse, des rattrapages de cotisation doivent être faits payés. Le taux de progression des salaires en dessous duquel aucun rattrapage n'est dû, et qui a*

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

été pris en compte lors de l'établissement du budget 2020 s'avère trop élevé. De sorte que des coûts de rattrapage plus importants que ceux prévus au budget sont dus en 2020. Il pourrait en résultat en fin d'année un dépassement de l'ordre de CHF 15'000.- pour l'ensemble du personnel. (...)

Ainsi modifié, le procès-verbal de la séance du 25 juin 2020 est approuvé par 15 voix pour et 2 abstentions.

Compte rendu des décisions et délibérations de la séance du Conseil municipal du 25 juin 2020

Le compte rendu des décisions et délibérations de la séance du Conseil municipal du 25 juin 2020 est approuvé par 15 voix pour et 2 abstentions.

C. Communication du Bureau du Conseil municipal

1. Prise de position du Conseil municipal suite aux décisions de l'Assemblée générale extraordinaire de l'ACG du 24 juin 2020
 - a) Par 17 voix « pour », soit à l'unanimité, le Conseil municipal décide de renoncer à faire usage de son droit de veto contre la décision de l'Assemblée générale extraordinaire de l'ACG du 24 juin 2020 relative à la reconduction, en 2021, par le Fonds intercommunal, d'une subvention d'investissement de CHF 5'000.- pour chaque nouvelle place de crèche créée et mise à disposition.
 - b) Par 17 voix « pour », soit à l'unanimité, le Conseil municipal décide de renoncer à faire usage de son droit de veto contre la décision de l'Assemblée générale extraordinaire de l'ACG du 24 juin 2020 relative à l'octroi, en 2021, par le Fonds intercommunal, d'une subvention de CHF 740'000.- pour le financement du Bibliobus.
 - c) Par 17 voix « pour », soit à l'unanimité, le Conseil municipal décide de renoncer à faire usage de son droit de veto contre la décision de l'Assemblée générale extraordinaire de l'ACG du 24 juin 2020 relative au maintien en 2021, par le Fonds intercommunal, de l'enveloppe attribuée à des dépenses culturelles diverses, pour un montant de CHF 1'000'000.-, soit au même niveau que 2020.
 - d) Par 17 voix « pour », soit à l'unanimité, le Conseil municipal décide de renoncer à faire usage de son droit de veto contre la décision de l'Assemblée générale extraordinaire de l'ACG du 24 juin 2020 relative au maintien en 2021, par le Fonds intercommunal, de l'enveloppe attribuée à des dépenses sportives diverses pour un montant de CHF 300'000.-, soit au même niveau que 2020.
 - e) Par 17 voix « pour », soit à l'unanimité, le Conseil municipal décide de renoncer à faire usage de son droit de veto contre la décision de l'Assemblée générale extraordinaire de l'ACG du 24 juin 2020 relative à la participation en 2021, par le Fonds intercommunal, de l'enveloppe attribuée au co-financement de la relève sportive pour un montant de CHF 450'000.-, soit au même niveau que 2020 conformément à l'engagement pris auprès du canton.
 - f) Par 17 voix « pour », soit à l'unanimité, le Conseil municipal décide de renoncer à faire usage de son droit de veto contre la décision de l'Assemblée générale extraordinaire de l'ACG du 24 juin 2020 relative à la reconduction, en 2021, de la dépense d'investissements informatiques intercommunaux pour un montant de CHF 1'000'000.-, destiné à financer :
 - les investissements concernant les infrastructures et les réseaux existants pour un montant de CHF 500'000.-
 - les investissements pour les applicatifs communaux du Groupement intercommunal d'informatique pour un montant de CHF 500'000.-.
 - g) Par 17 voix « pour », soit à l'unanimité, le Conseil municipal décide de renoncer à faire usage de son droit de veto contre la décision de l'Assemblée générale extraordinaire de l'ACG du 24 juin 2020 relative au maintien en 2021, par le Fonds intercommunal, aux coûts publics des charges de fonctionnement du Groupe intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP), pour un montant de CHF 7'400'000.-, soit au même niveau que 2020.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

- h) **Par 17 voix « pour », soit à l'unanimité, le Conseil municipal décide de renoncer à faire usage de son droit de veto contre la décision de l'Assemblée générale extraordinaire de l'ACG du 24 juin 2020 relative à la prorogation, en 2021, par le Fonds intercommunal de la subvention annuelle octroyée à la Ville de Genève en faveur du Grand-Théâtre pour un montant de CHF 2'500'000.-, soit au même niveau que 2020.**
- i) **Par 17 voix « pour », soit à l'unanimité, le Conseil municipal décide de renoncer à faire usage de son droit de veto contre la décision de l'Assemblée générale extraordinaire de l'ACG du 24 juin 2020 relative à la participation en 2021, par le Fonds intercommunal, à l'investissement pour la rénovation du Stade de Laconnex à hauteur de 20% du coût effectif de ce projet et jusqu'à concurrence d'un montant de CHF 380'000.-, sous réserve de la constitution d'un groupement intercommunal.**
- j) **Par 17 voix « pour », soit à l'unanimité, le Conseil municipal décide de renoncer à faire usage de son droit de veto contre la décision de l'Assemblée générale extraordinaire de l'ACG du 24 juin 2020 relative à la constitution d'une enveloppe extraordinaire unique du Fonds intercommunal destinée aux indemnisations dans le domaine de la culture suite à la crise sanitaire COVID-19 de CHF 500'000.- à engager, le cas échéant, sur les exercices 2020-2021.**
- k) **Par 17 voix « pour », soit à l'unanimité, le Conseil municipal décide de renoncer à faire usage de son droit de veto contre la décision de l'Assemblée générale extraordinaire de l'ACG du 24 juin 2020 relative à la constitution d'une enveloppe extraordinaire unique du Fonds intercommunal destinée aux indemnisations dans le domaine du sport suite à la crise sanitaire COVID-19 de CHF 150'000.- à engager, le cas échéant, sur les exercices 2020-2021.**

2. Informations diverses

a) Remplacement de M. Escher au sein des commissions du Conseil municipal

M. Escher siégeait dans les commissions suivantes :

- Finances
- Aménagement, Urbanisme, Plan Directeur, Mobilité
- Routes et écoulement des eaux
- Sécurité civile

Le Président demande à M. V. Savigny s'il accepte de reprendre ces commissions. M. V. Savigny accepte. Personne ne s'y oppose.

b) Remplacement de M. Escher comme délégué au sein des associations / sociétés communales

- Société de Gymnastique
- Société de Gymnastique "Les Sauterelles"
- Société de l'Equilibre Corporel
- Association du Centre Aéré de Perly-Certoux

Le Président demande à M. V. Savigny s'il accepte de reprendre ces délégations. M. V. Savigny accepte. Personne ne s'y oppose.

c) Nomination des Présidents(e)s et Vice-président(e)s des locaux de votes pour 2021

Le Président informe des prochaines dates des votations, soit 4 dimanches en 2021, les 7 mars, 13 juin, 26 septembre et 28 novembre. Il faut élire les Président et Vice-président du local de vote ainsi que leurs suppléants. Le Président rappelle qu'il s'agit d'une charge peu contraignante, qui consiste à nommer les jurés, à ouvrir le local de vote, coller les affiches et s'assurer que le vote se déroule normalement pour les citoyens, une cinquantaine, qui viennent de 10h à 12h. Les membres du Bureau arrivent à 9h pour organiser le local et communiquent les résultats, avant d'aller manger ensemble à l'invitation de la commune. Le Président souligne le moment sympa que cela représente, et signale qu'un dédommagement de 150.- est prévu pour le Président et le Vice-président.

MM. Gisiger et Torselletti ainsi que le Président s'annoncent. M. Decurtins s'annonce également.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

d) Rencontre avec le Conseiller d'Etat Serge Dal Busco au sujet de l'opposition de la commune au tracé du tram
Le Président rappelle la date de la rencontre, soit le jeudi 8 octobre 2020, à 19h, à la mairie. La séance est non publique. M. Dal Busco exposera le point de vue du canton, les Conseillers municipaux débattront ensuite en dehors de sa présence.

e) Modification des dates des séances du Bureau à partir du 1er octobre 2020 selon tableau remis en séance
Le Président redonne les dates car les rapports des Commissions doivent parvenir avant les dates suivantes : mardi 13 octobre, mardi 3 novembre, mardi 1^{er} décembre.

Le Conseil municipal reste fixé au jeudi.

f) Distribution du bilan de la commission CEDD pour la législature 2015-2020
Ce document est distribué aux membres.

C. Rapport de commissions

1. Information orale de la commission Environnement sur la présentation de la Charte de la commune sur le développement durable

M. Cheyroux, président de la commission, présente des diapositives. Il rappelle l'origine du concept de développement durable, qui remonte aux années 1960 et qui a été popularisé lors de la conférence de Rio 1992 et 2012. Il rappelle la définition du développement durable, qui est : « Répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. » Le président invite à se rappeler des trois éléments qui composent la teneur du développement durable, l'économie, le social et l'environnement, qui forment notre vie. Au niveau international, l'ONU a exprimé 17 objectifs de développement durable, qui sont traduits au niveau fédéral et cantonal, à travers des stratégies et plans politiques, sous forme d'Agenda. Au niveau du canton, une loi a été votée et un concept cantonal a été établi, avec un horizon à 2030. Genève a décidé d'avancer dans 8 directions, qui traversent ces 17 objectifs. Le changement climatique est l'un des plans qui sont déclinés de ces 8 directions.

A Perly-Certoux, la Commission Environnement s'est appelée « Environnement et développement durable » durant toute la législature 2015-2020. La notion de développement durable a questionné ses membres. Une prise de conscience de cette notion et de sa couverture non seulement de l'environnement mais aussi du social et de l'économie, qui dépassaient la commission, a poussé à concrétiser la facette développement durable à Perly-Certoux. Pour cela, la commission, le Conseil administratif et l'administration ont pris une « photo » de la situation du développement durable dans la commune, à l'aide d'un photographe, un questionnaire qui a servi de fil conducteur à cette réflexion. Le résultat sert de point de départ. La commission a rempli le questionnaire de manière spontanée, le Conseil administratif et l'administration l'ont fait de manière factuelle. Un rapport a été accepté par le Conseil municipal en décembre 2019, avec comme conclusion de supprimer le terme Développement durable du nom de la commission, puisque ce terme s'étend sur des champs qui échappent à la commission. Une autre conclusion portait sur la poursuite de la démarche de développement durable dans la commune, avec comme décision que la démarche était conduite par le maire et portée dans toutes les commissions par le/la membre de la Commission Environnement qui en fait partie. Il a aussi été conclu qu'une information plus élaborée sur le développement durable soit transmise aux membres du Conseil municipal. Dans ce rapport, il était aussi demandé qu'une Charte soit créée, comme élément de référence pour la commune. Durant le printemps 2020, la commission a effectué ce travail. La Charte est un document qui doit durer et qui sera public. Il sert de référence pour la gouvernance de cette commune. La commission l'a élaborée de façon assez large, sur la base d'autres Chartes communales, et a voulu intégrer trois éléments : la prise en compte du social, de l'économie et de l'environnement ; l'adaptation aux spécificités locales ; la vision à long terme de l'état futur que la commune souhaite atteindre. La Covid-19 est arrivée et la Charte est mise à disposition des membres du Conseil municipal afin qu'ils puissent dire si elle leur convient. Le Conseil municipal votera dessus lors d'une prochaine séance.

M. Hilty, membre depuis la dernière législature de la commission, reconnaît que ses connaissances en la matière étaient extrêmement limitées. De nombreux aspects doivent être pris en compte. Il félicite M. Cheyroux d'avoir poussé le groupe à se pencher sur ce domaine, important pour le futur.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

Mme de Raemy remercie M. Cheyroux d'avoir nourri de longs débats dans les commissions, jusqu'à la mise en place de cette Charte qui nous concerne tous, autant dans le cadre du Conseil que dans nos vies professionnelles et privées.

M. Gisiger relève le grand travail derrière cette Charte, qui nous guidera dans tous ce que l'on fait si le Conseil l'accepte prochainement. Il invite les Conseillers à la lire attentivement.

Le président de la commission indique qu'un.e spécialiste pourrait venir donner des explications complémentaires si besoin, mais d'ici à octobre, cela peut être court.

Le Président invite aussi à se replonger dans le débat du Conseil municipal de la séance de décembre 2019. Il relève que cette Charte aurait dû être approuvée par l'ancienne législature, ce qui n'a pas été possible. Il était important d'en prendre connaissance au début de la nouvelle législature. Il souligne encore que cette Charte ne sera pas contraignante mais elle aidera à savoir si les actions du Conseil vont dans la bonne direction pour le futur.

2. Rapport de la commission des Sports relatif à la construction d'une bulle pour couvrir deux terrains du tennis Club de Perly-Certoux

Le Président souhaitant prendre part au débat, il transmet la présidence de la séance à M. Torselletti, vice-président, pour ce point.

Le Vice-président rappelle les documents reçus par les membres sur ce sujet. Il donne la parole à M. Hilty, président de la commission des Sports.

M. Hilty, saluant le positionnement judicieux de la discussion sur le développement durable juste avant celui-ci, estime que ce projet de couverture remplit beaucoup de points du développement durable. Le sport, que ce soit au niveau de la cohésion sociale, de l'économie, de la santé, donne des valeurs à l'individu et à la société. Il rappelle que ce rapport avait été élaboré pour la séance de janvier 2020. Pour mémoire, la première demande du TCPC au sujet de la couverture d'un court avait été formulée il y a six ans. Il s'agissait d'une couverture ouverte sur les côtés, dont, après étude, il a été décidé qu'elle ne convenait pas, l'hiver étant trop froid et la structure en bois était très coûteuse. Pour M. Hilty, la bulle répond mieux aux besoins de ce club, qui pourra continuer de structurer son mouvement junior et poursuivre son ouverture à des non-membres. L'association compte plus de 250 membres, c'est une association ancienne de la commune, qui fait partie de son patrimoine et qui a besoin de soutien, vital pour la pérennisation de ce club.

M. Hilty illustre le projet avec une présentation ppt. Il rappelle que le mouvement junior avait été « out-sourcé » à une association baptisée « 40-0 » mais que celle-ci a lâché le mouvement il y a 6 ans. Le club a donc repris ce mouvement mais se trouve actuellement débordé, avec une centaine de jeunes inscrits. Il va devoir refuser des jeunes. La bulle apparaît donc comme la solution, avec l'avantage qu'elle profitera aussi aux adultes. Le coût est estimé à CHF 1 million, plus CHF 45'000.- à prévoir de coûts opérationnels par année, dont le stockage de la bulle dans un local. Le TCPC estime, par simulation et comparaison avec la fréquentation d'autres bulles, que la bulle serait occupée à 60%, ce qui représente la tranche basse. Le club a lancé l'initiative de créer un comité de gestion, qui comprendrait des représentants du CA et du CM pour gérer le club. C'est un gage de la transparence du club, estime M. Hilty. Donc, l'investissement de CHF 1 million serait à charge de la commune et les frais d'entretien de CHF 45'000.- seraient à charge du club, si ses finances le lui permettent. M. Hilty précise que la bulle n'augmenterait pas les cotisations des juniors. Il conclut en rappelant que le tennis se démocratise, qu'il fait partie du patrimoine suisse grâce à Roger Federer, et qu'il se modernise : un système de réservation en ligne est envisagé pour faciliter l'accès aux courts.

M. V. Savigny se fait confirmer que les CHF 45'000.- couvrent l'exploitation sur 6 mois, soit la période hivernale.

M. Mouton est contre ce projet. Il n'est pas opposé au tennis ni au sport mais est concerné par l'environnement : selon lui, chauffer une bulle pour passer de 5°C à 18°C, reviendra à chauffer pas mal. D'un côté, on veut faire des économies d'énergie et là, on va dépenser de l'énergie. Il doute de la cohérence avec la Charte du Développement durable, même si le lien entre les gens est renforcé. Il apprécie la pugnacité du comité du TCPC qui se bat pour cette bulle. En tant qu'ancien membre du tennis, il se souvient que c'était un sport un peu chasse-gardée. Il entend que des possibilités de réservation vont se faire par internet, mais M. Mouton doute que ce soit corrélé uniquement à la bulle. Il a l'impression qu'il existe toujours des disponibilités sur les courts. Il revient sur la bulle construite aux Cherpines et estime que cela fera doublon avec Perly. Il rappelle que les gens vont jouer sous d'autres bulles qu'à Perly en hiver, sans que l'on sache combien de personnes cela représente. Il réfute que les jeunes soient obligés de partir. De même,

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

il rappelle que les entraîneurs de tennis sont des professionnels, et non des bénévoles, l'outil est donc construit pour des professionnels. M. Mouton déplore manquer de données chiffrées sur les heures libérées dans les salles par la construction de cette bulle, et également de précisions sur les coûts annuels d'exploitation et la capacité du TCPC de les supporter. M. Mouton conclut qu'il n'a pas toutes les réponses actuellement, sur l'impact sur l'environnement, sur les finances communales et par rapport au TCPC, association pérenne même sans bulle.

M. Hilty revient sur la motivation du comité : si la bulle ne passe pas, le comité ne laissera pas tomber mais ce sera un énorme coup de massue, car le TCPC a répondu à tous les points d'interrogation sur ce projet. Sur l'élément que les jeunes peuvent aller s'entraîner ailleurs, M. Hilty estime que ce n'est pas responsable. Avec la bulle, il confirme que des salles seront libérées. Tous les détails techniques ne sont pas encore réglés, mais il est à 200% convaincu par le projet.

Mme de Raemy se dit très partagée. Elle souhaite cette bulle mais son coût la freine. La question de l'environnement est problématique mais les autres aspects, sociaux, de santé, sont respectés. Elle relève la nécessité d'encourager les jeunes et de créer aussi une véritable vie de club, qui manque au TCPC, mais elle ne conçoit pas que celle-ci se ferait uniquement en raison de la présence de la bulle.

Mme Ramazzina estime que la température n'est pas le seul point qui justifie la bulle. Il n'est pas non plus agréable de jouer avec le vent et la pluie ou la neige. On parle de la bulle depuis 6 ans mais elle se souvient que bien avant, les joueurs devaient aller jouer à St-Julien-en-Genevois et n'avaient que la disponibilité des heures creuses, soit vers 21 h pour des juniors de 10 ans. Idem avec la collaboration avec Plan-les-Ouates. Là, il faut porter les couleurs de la commune et aller de l'avant avec le mouvement junior.

M. Blanchard, membre de la nouvelle commission des Sports, a pris connaissance du nouveau projet de bulle. Il est d'accord avec une couverture mais il est gêné par le projet de bulle. L'idée est que cela soit chauffé avec des pellets, incompatible avec la Charte et interdits en ville de Genève. S'il faut regarder vers le futur, il faut chercher autre chose, comme une halle. Il cite Vernier et ses halles pour le badminton, qui ne sont pas chauffées.

Mme Bowman, en tant qu'ancienne membre de la commission des Sports, a voté oui en janvier à ce projet. Mais elle a réfléchi sur le volet financier de l'affaire. Pour la commune, les rentrées financières sont des inconnues, et cela l'inquiète. Elle serait favorable à un report d'un an ou deux. Mais, avec le développement de la commune, c'est un investissement. Elle reste dubitative sur la participation financière du TCPC aux frais de chauffage, elle voudrait que des fourchettes minimum soient mises sur papier. Mais, Mme Bowman estime que c'est une bonne chose pour le développement du village, elle est favorable au projet.

M. Martignoni informe que le chauffage peut être envisagé au biogaz, énergie renouvelable, puisque les SIG offrent depuis peu cette option pour les clients institutionnels. Il relève que le choix d'une technologie aujourd'hui peut s'avérer rapidement obsolète, il en veut pour preuve que les pellets qui étaient la règle il y a trois ans en matière de renouvelable ne peuvent plus aujourd'hui être utilisés en ville par exemple. Il ajoute que le club house devra faire l'objet d'un assainissement énergétique ce qui sera coûteux pour un local qui n'est pas ou très peu utilisé en hiver. Il reste l'aspect financier. Avec les intérêts négatifs qui ont cours, il est financièrement intéressant d'investir dans des infrastructures utiles à tous, pour le même coût, que de garder de l'argent qui dort. L'amortissement sur 20 ans coûterait CHF 50'000.- par an, la commune peut le faire. Il ajoute que si en début de législature, on a du mal à investir une somme qui demande CHF 50'000.- d'amortissement par an, il vaut mieux se limiter à gérer les affaires courantes et à laisser tomber tout projet d'envergure durant le quinquennat.

Mme Bourquin Guidi revient sur les avantages de la bulle, qui permettra selon ses calculs 168 h de jeux sur deux courts, soit une ouverture 7 j/7 de 8h à 20h. Elle espère qu'hormis les 28 h pour les juniors, ces bulles serviront à d'autres. Elle rappelle que les jeunes qui veulent devenir des champions doivent de toute manière partir. Elle regrette le terrain émotionnel de ce débat, elle estime que le sport est une chose, la bulle en est une autre. Dire non à la bulle n'est pas dire non au sport.

M. Delaude rappelle que la commission s'est penchée sur une vision à long terme des conséquences de la bulle. Il rappelle que si l'on cherche le meilleur timing, on ne trouvera jamais le bon pour un tel projet. Si les pellets sont interdits en ville de Genève, ils peuvent être utilisés dans le canton.

M. Gisiger estime que ce projet n'est pas encore clair. Il souhaite que les commissions des Finances et de l'Environnement éclaircissent le projet. Il s'abstiendra de voter sur ce projet.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

M. Hilty estime que, sur le plan du développement durable et des 8 pôles présentés établis par le canton, ce projet de bulle remplit plus de cases que la crèche.

Comme M. Gisiger lui demande de laisser les commissions en décider, M. Hilty relève que si c'est comme ça, cela veut dire que désormais tous les projets seront soumis aux Finances et à l'Environnement. Il estime qu'il n'y a pas lieu de renvoyer ce projet à ces deux commissions. Les charges sont tout à fait supportables pour la commune actuellement. Revenant à la participation du TCPC, le club est prêt à prendre en charge tous les coûts opérationnels au plus près de ses possibilités, à preuve, la création d'un comité dédié à la gestion de cette bulle.

M. F. Savigny revient sur le rapport de la commission, dont les conclusions ne permettent pas de prendre une décision définitive vu le nombre de questions encore à traiter, notamment sur les finances, lesquelles doivent aussi faire l'objet d'une convention entre le TCPC et la commune. M. Savigny revient sur l'investissement, qui n'est pas de CHF 1 mio mais de 1,2 mios selon ses calculs. Quant à l'autorisation, il faut aussi placer un entrepôt pour la bulle dans le plan. Bref, des éléments concrets manquent pour pouvoir voter une délibération.

M. Mouton ressent une certaine agressivité. Il estime avoir le droit de présenter son point de vue. Par ailleurs, il regrette la comparaison avec la crèche. Cette dernière répond à une nécessité pour des familles, alors que le tennis est un loisir. Lequel existe, même sans bulle.

Mme Ramazzina suggère une fusion avec Plan-les-Ouates si la bulle est créée, pour encourager le Sport-Etude. Par ailleurs, elle réfute le calcul fait sur l'occupation des terrains effectuée par Mme Bourquin Guidi et revient sur le fait que l'existence du FCPC n'a pas été remise en cause lors des discussions sur la création de terrains synthétiques.

M. Martignoni souligne que la question du local de stockage est mentionnée en p. 10.

M. F. Savigny indique que cela n'entre pas dans le calcul, ce que M. Martignoni réfute.

M. V. Savigny demande si la pollution sonore liée à une soufflerie a été analysée. Il demande ce qu'il en est de la situation financière du TCPC et si celui-ci a fait des projections financières.

M. Hilty répond que le TCPC a une situation financière saine et a des réserves. Concernant le bruit, les commissions viennent avec des estimations. Il appartient au Conseil administratif d'examiner les détails. La question maintenant est de savoir si le tennis a besoin de la bulle pour avancer et si oui, il faut la voter. Il revient sur les terrains synthétiques, qui ont été présentés avec une estimation et qui sont revenus devant le Conseil municipal avec un montant plus élevé, avec la possibilité pour le Conseil municipal de le refuser.

M. Cheyroux estime que la bulle permettrait d'utiliser beaucoup plus les courts, c'est indéniable. Il suggère qu'on utilise une bulle complètement fermée 365j par an ou qui pourrait être ouverte à moitié, et utilisée pour autre chose.

M. Delaude revient sur le local de stockage des pellets, pour indiquer qu'il est prévu dans le devis général, celui qui est dans le total du devis est le stockage de la bulle.

Mme Habyiakare propose que ce projet soit soumis à la commission des Sports et à la commission de l'Environnement, avec le bien-être de tous en point de mire.

Mme Bourquin Guidi demande au Conseil administratif ce qui se passera si le rapport est adopté.

M. Delaude répond que, dans ce cas, le Conseil administratif devra examiner la faisabilité de ce projet et reviendra vers le Conseil municipal avec le projet finalisé et son coût.

Le Vice-président se fait confirmer que si le rapport n'est pas adopté, le projet est suspendu.

M. Blanchard propose qu'on vote pour la couverture d'un court, et non spécifiquement pour une bulle. Il propose également le renvoi en commission des Sports pour en discuter, au vu des points encore à éclaircir.

La parole n'étant plus demandée, le Vice-président fait voter les conclusions du rapport.

Par 10 voix « pour », 6 abstentions et une voix « contre », le Conseil municipal adopte les conclusions du rapport de la commission des Sports concluant à la construction d'une bulle pour couvrir deux terrains de tennis.

Le Vice-président met aux voix le renvoi du projet au Conseil administratif ou en commission :

Par 11 voix « pour », 2 abstentions, 4 voix « contre », le projet est renvoyé au Conseil administratif pour examen de la faisabilité du projet.

Le Vice-président remet la présidence de la séance à M. Mouton.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

A 23h38, le Président suspend la séance pour une pause de 10 mn.

A 23h50, la séance reprend.

3. Rapport de la commission des affaires sociales : subventions octroyées aux associations selon le budget 2020

Le Président passe la parole à Mme Bowman, présidente de la commission.

Mme Bowman rappelle que les commissaires ont procédé à l'attribution à diverses associations du budget alloué, soit CHF 45'000. Cette attribution se fait selon des critères, dont : le siège de l'association doit être à Genève, l'action peut avoir lieu partout dans le monde. Le Conseil municipal avait décidé de diviser les demandes en deux groupes selon la destination des montants, en deux tiers pour la Suisse et un tiers pour l'étranger. Deux montants ont été décidés, de CHF 15'000.- pour l'étranger et CHF 16'000.- pour la Suisse. Cinq mille francs sont réservés pour de l'aide d'urgence, comme, cette année, CHF 2500.- ont été attribués à la Chaîne du Bonheur pour l'action Liban qui a suivi l'explosion à Beyrouth. Chaque association peut recevoir entre CHF 1000.- et 5000.-, ce dernier montant ayant été attribué à un projet, Kombit, à Haïti, que la commune suit depuis plusieurs années. Pour Genève, les versements s'échelonnent entre CHF 2000.- et 4000.-. La commission essaie de ne pas procéder à des arrosages, pour que son aide reste efficace. La commission demande donc au Conseil municipal d'approuver son rapport dans son ensemble.

M. Blanchard demande ce qu'il advient des CHF 9000.- restants.

Mme Bowman précise que cela servira à répondre à de nouvelles demandes. Trois mille francs sont promis à un projet citoyen proposé par la Commission Enfance et Jeunesse.

La parole n'étant plus demandée, le Président fait voter le rapport comme suit :

Par 17 voix « pour », soit à l'unanimité, le Conseil municipal adopte les conclusions du rapport de la commission des Affaires sociales relatives aux subventions octroyées aux associations selon le budget 2020.

D. Communications du Conseil administratif

1. Informations diverses

a) Logements Bourgeois : Groupe d'attribution des logements

M. Savigny rappelle qu'il avait indiqué que le Groupe d'attribution resterait dans sa composition initiale, mais c'était dans l'optique qu'il ait à évaluer des dossiers de candidatures pour les logements de la Société Garage Bourgeois SA avant la séance du Conseil municipal de septembre. Dans ce cadre, le Conseil administratif a pensé qu'il serait utile que des membres actuels du Conseil municipal puissent être désignés comme auditeurs pour suivre ce processus. Toujours dans l'optique que les attributions auraient lieu avant cette séance du Conseil, il a été proposé à la commission des Affaires sociales qu'elle désigne deux personnes, de chacune des listes, pour occuper cette tâche. La commission a désigné MM. Torselletti et Cheyroux. Il s'agit d'entériner cette désignation.

Par 17 voix « pour », soit à l'unanimité, le Conseil municipal désigne M. Alan Torselletti (AV) et M. Christian Cheyroux (D) comme membres auditeurs au sein du Groupe d'attribution des logements de la Société Garage Bourgeois SA.

b) Crèche : règlementation et tarification – point de situation

M. F. Savigny revient sur les modifications apportées à la tarification faite. Les calculs portaient sur 10 mois, alors que Little Green House (LGH) est ouverte 12 mois. Les coûts sont donc répartis sur 12 mois. Une autre réflexion a porté, dans le barème des subventions, sur le relèvement du niveau maximum de revenu fixé à CHF 176'000.- à un montant supérieur de CHF 200'000.-. Le coût de la place dépendait aussi de la soumission ou non de LGH aux usages genevois et règlementation à respecter à Genève. LGH a finalement édicté son propre règlement, comparable aux usages genevois, qui devrait être accepté par le SASAJ. Cela réduirait les coûts de la crèche à CHF 300'000.- annuellement. Si l'on ajoute les diverses subventions que la commune peut recevoir pour les places de crèche créées, cela permet de réduire le montant de revenu maximum des parents à CHF 186'000.-. Ces modifications ont été présentées ce jour au Conseil administratif, qui les a validées. Cette tarification doit pouvoir être communiquée d'ici la fin du mois, car les parents intéressés doivent connaître ces taux pour savoir combien ils vont payer. M. Savigny rappelle que les coûts de cette crèche, par rapport au premier projet demandé, reviennent à CHF 600'000.- de moins.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

c) Expo intercommunale des bords de l'Aire

M. Delaude tenait à informer le Conseil d'un projet culturel qui va se dérouler en 2021 aux bords de l'Aire. Confignon, Bernex, Lancy et Onex ainsi que St-Julien-en-Genevois et Perly-Certoux font partie de ce projet, qui veut mettre en valeur l'Aire, rivière qui lie toutes ces communes. Lancy s'est retiré depuis. L'idée est d'inviter 10 artistes à réaliser des œuvres qui seront réparties sur tout le long de l'Aire, formant un parcours de sculptures en plein air. La participation de Perly-Certoux se comprend, outre par l'intérêt du projet, pour découvrir aussi ce que représente la mise sur pied d'un projet culturel d'envergure. Le précédent Conseil municipal avait chargé le Conseil administratif de mettre sur pied un concept culturel pour la commune, autour de la Maison de la Douane, suite à la proposition de créer une exposition autour de la BD, qui aurait coûté CHF 55'000.-, montant qui avait rebuté la commission Culture & Loisirs. Ici, l'exposition durera 4 mois et est budgétée à CHF 150'000.-, à partager entre les communes participantes et diminuée par d'autres sources de financement. Cela comprend la création des œuvres et aussi le salaire de la personne qui coordonnera cet événement. Ce projet nous donne une base pour réfléchir et voir comment faire des choses en matière culturelle un peu différente de ce dont on a l'habitude. Ce projet a été discuté au sein de la commission Culture & Loisirs, qui y a trouvé de l'intérêt.

d) Présentation du projet et du budget de Bicentenaire

M. Delaude présente le concept prévu du Bicentenaire. Mandataire pour la coordination de ce Bicentenaire, OLA a présenté un projet global dans lequel on pourra mettre encore énormément de choses. Les mots clés sont, à côté d'« Original et 100% populaire », « festif », « multigénérationnel », « participatif » et « créatif ». L'idée est d'inclure des fêtes communales dans ce Bicentenaire, comme la Vogue et les Promotions scolaires. Une Parade est le point de départ de ce Bicentenaire, qui doit conduire au Village du Bicentenaire, prévu dans un champ à Certoux, où l'on vivra des animations diverses. Le coût projeté de ce week-end de fête est de CHF 360'000.-, dont CHF 200'000.- sont incompressibles.

M. Gisiger demande ce qu'il en est d'un report du Bicentenaire en 2022, pour cause de Covid et d'absence de manifestations en 2020, donc, de rentrées financières dans ces associations.

M. Delaude répond que le Covid se planifie difficilement. Pour l'instant, des planifications d'événements se font pour avril, mai 2021. Il réfute que l'absence de moyens puisse mettre en péril des associations, ce qui voudrait dire qu'elles auraient de grosses charges et pas de soutiens. Pour l'exécutif, il est toujours envisagé de fêter ce Bicentenaire à la bonne date, soit en 2021. Il souligne que des associations qui ont lâché rapidement, sans qu'on ait de garantie qu'un report les ferait revenir, et il y a d'autres associations qui disent qu'il faut faire ce Bicentenaire en 2021.

M. F. Savigny rappelle qu'un report peut aussi générer des coûts. Le budget doit être approuvé, il est conséquent, mais il comprend des coûts incompressibles pour les tentes, qui doivent déjà être commandées. Ceci dit, il faut chercher à économiser en négociant des portes de sortie en cas de renoncement. Le Covid est une inconnue qu'il faut avoir à l'esprit.

A 0h47, Mme Bowman quitte la salle.

M. Gisiger rappelle que le 175^e a eu lieu avec 2 ans de retard et s'est terminé avec un bénéfice de CHF 5000.-.

M. Delaude souligne que ce report d'un an provenait d'une erreur de calcul. Ici, ce n'est pas le souhait. Quant au bénéfice du 175^e, il n'est pas démontré, même si les coûts du 175^e sont sans commune mesure avec le budget du 200^e. Mais on souhaite présenter des choses originales.

M. F. Savigny ajoute que le 175^e était l'œuvre d'un comité privé, et dans le bénéfice du 175^e se trouvait la subvention de la commune de quelques milliers de francs.

M. Delaude relève que parmi toutes les personnes qui se sont investies de manière folle dans le 175^e, aucune ne referait la même chose aujourd'hui, car c'était trop. Le Conseil administratif souhaite quelque chose de plus simple pour les habitants, et qu'ils puissent profiter de la fête aussi. Les budgets ne sont pas comparables, car les fêtes ne le sont pas.

M. Cheyroux est content de voir que le Conseil administratif prend le leadership sur ce Bicentenaire, vis-à-vis des associations et des habitants. Il y a un déficit d'appropriation à combler. Il demande ce qu'il en est de l'événement SaPerlypopfest.

Mme Wasem, qui faisait partie de l'organisation de la fête précitée, revient sur le fait que les initiants de cet événement ont pris connaissance du travail qu'avait constitué le 175^e, qui était lourd. Avec le Bicentenaire, la

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

commune veut offrir à ceux qui s'engagent de pouvoir aussi profiter de la fête et vivre des échanges. Beaucoup de nouveaux habitants doivent se sentir accueillis dans une fête pour tous, ce qui n'est pas forcément le cas des événements organisés par les associations. Ce qui n'empêchera pas les associations qui le veulent ou qui en ont besoin de faire aussi partie de l'organisation de la fête.

M. Delaude rappelle que le concept donne beaucoup de place à de l'animation. Une délibération sur le crédit doit être votée. Il est proposé de le faire le jeudi 8 octobre dans le cadre d'une séance extraordinaire du Conseil municipal.

Par 16 voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal accepte la tenue d'une séance extraordinaire du Conseil municipal pour examiner la délibération sur le Bicentenaire.

- e) Report de la présentation des comptes 2019 par le Conseil administratif à la prochaine séance consacrée à la présentation du budget 2021.

M. F. Savigny informe qu'il présentera les comptes lors d'une prochaine séance du Conseil municipal vu l'heure tardive.

- f) Dépassements de crédits :
 - i. Caserne des pompiers – insonorisation plafond

M. Delaude informe qu'un faux plafond à la caserne des pompiers doit être fait pour des motifs de sonorisation. Le dépassement est de CHF 7500.-, mais que le budget de la construction laissait CHF 50'000.-. Les coûts sont partagés avec Bardonnex.

G. Propositions individuelles et questions

a) Rencontres du développement durable

M. Cheyroux informe des Rencontres du développement durable organisées par le canton au Pavillon Sicli. Il invite le Conseil à se reporter au site internet de ces Rencontres pour prendre connaissance du programme.

b) Moria (Grèce): que peut faire Perly ?

M. Cheyroux se fait l'écho d'une habitante qui demande ce que la commune peut faire, suite à l'incendie du camp pour migrants de Moria, si l'on peut accueillir les enfants qui n'ont plus de places dans ce camp ou quel argent peut-on consacrer à leur aide.

M. F. Savigny relève que la commission des Affaires sociales disposait encore des fonds. L'hébergement est compliqué pour une commune comme la nôtre.

Par 16 voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal décide de renvoyer à la commission des Affaires sociales la question de l'action possible de Perly-Certoux suite à l'incendie du camp de migrants de la Moria, en Grèce.

c) 1^{er} Août 2020

M. Cheyroux demande quel est le retour du 1^{er} Août, puisque celui-ci était itinérant cette année.

M. Delaude indique n'avoir pas eu de retours des habitants. Chez lui, c'était très joyeux, passablement de participants ont vu cette animation. A tous les arrêts, il y a eu un bon engouement pour cet événement.

Mme Wasem informe que le *Trait d'Union* donnera un retour.

MM. Delaude et F. Savigny précisent que le feu d'artifice a dû être annulé car la commune était la seule à le faire. Cela aurait drainé une trop forte population, ce que le canton ne voyait pas d'un bon œil.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la séance à 1h15 vendredi 18 septembre 2020.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

Le Président
Michel Mouton

Le Vice-Président
Alan Torselletti

Le Secrétaire
Jacques Nierlé